L'ABEILLE.

POLITIQUE, LITTERAIRE, COMMERCIAL & MISCELLANE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & C°., *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No. 4. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 9 SEPTEMBRE 1830. Vol. IX.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 16e. classe.

De 1830—*Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 25 Sept.*

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000	$10,000
1 " "	3,000	" 3,000
1 " "	1,800	" 1,800
1 " "	1,400	" 1,400
1 " "	1,200	" 1,200
1 " "	1,008	" 1,008
6 " "	500	" 3,000
6 " "	300	" 1,800
6 " "	200	" 1,200
156 " "	50	" 7,800
156 " "	30	" 4,680
624 " "	8	" 4,992
7800 " "	4	" 31,200
8,760 Lots		$ 73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 3 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,600
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e. 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelqu'ordr que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à ... 4

Tout billet qui sera gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 16 pour cent.

Tous les ordres, francs de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $4, demie 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra valoir moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

9 aout

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.

Longcope & Loomis, et Charles S. Longcope et Wm. D. Loomis contre leurs créanciers.

LA cession des propriétés des pétitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Longcope & Loomis, de C. S. Longcope et Wm. D. Loomis, ait lieu en l'office de G. R. Stringer, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délibérer sur la situation de leurs affaires; et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé Jn. PITOT, Juge.

Je certifie ce que dessus.

7aout—14 S. BLOSSMAN, dép. greffier

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que

BOTTINES & SOULIERS PRUNELLES pour dames au genre français ; aussi : un assortiment de BRODEQUINS, SOULIERS et ESCARPINS pour hommes.

3 aout J. G. ARRAIZA & CO.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 Juillet 1830.—*Présent l'hon. James Pitot.*—Dans l'affaire de *G. H. Hunter* contre *ses créanciers*.—Sur motion de Mr. Lucius Duncan, conseillé de Peter Laidlaw, créancier dans cette affaire, et sur information donnée à la cour de la mort de Kenny Laverty, syndic ci-devant nommé sur les lieux, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 4 Septembre prochain 1830, à l'effet de nommer un autre syndic ou syndics, au lieu et place du dit Kenny Laverty décédé.—Je certifie ce que dessus.

S. BLOSSMAN,
Deputy Greffier.

7aout—8

AVIS—Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu *C. F. J. Ballanger-Deboulets*, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement entre ses mains.

F. BOURG,
Encoignure des rues de l'hopital et des Remparts
10 Aout——3,1t13j.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

25	tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75	caisses fruits à l'eau de vie,
25	do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200	bques. vin de Bordeaux,
14	pipes eau de vie de Cognac,
70	barils do. blanche, 3/6. preuve
600	caisses vin rouge et blanc,
25	balles de lignes assorties,
10	do. brain jaune pour mousticaire,
3	do. coutil fil et coton,
10	do. fil de cannes,
15	malles eau de cologne,
4	balles écritoires en lièges,
4	caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—97

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par.

FORESTIER,
28 Juin Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.

Joseph Théodore Bauduc contre *ses créanciers*.

LA cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; —Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Seghers notaire public, Mardi le 31 du mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite cour. J. L. LEWIS,
31 juillet.—3 Greffier.

Le soussigné offre ses services aux personnes qui désireraient apprendre la TENUE DES LIVRES, par parties simple ou double, en français ou en anglais. Il y joindra l'étude des calculs arithmétiques et la manière d'établir tous les comptes et bordereaux usités dans le commerce, les banques, chambres d'assurance, &c.

Il ne négligera rien pour mettre ses élèves à même de devenir de bons comptables.

Il se chargera de mettre à jour les livres arriérés, de faire les balances, et ouvrir de nouveaux jeux de livres.

Il donnera des leçons particulières de Français, Arithmétique raisonnée, Ecriture et Géographie.

Il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui accordera, et se transportera chez les personnes qui le désireront

S'adresser rue St. Louis, No. 118, entre Bourbon et Dauphine, vis-à-vis Mr. E. Bertus.

10 Aout—6 P. A. AUBERT

IL a été conduit au Syndic du troisième District de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton les animaux suivans.

1 Cheval gris marqué X sur la cuisse du montoir, une mule marqué R et A du coté droit.

Si d'ici au Mercredi 8 Septembre prochain les dits animaux ne sont pas reclamés, ils seront vendus le dit jour sur l'habitation susdite par le syndic soussigné,

13 aout EDOUARD GUILLOTTE.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant des deux obligations souscrites par Posthène Allain comme sécurité, savoir : l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre Le L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit :

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

[L. S.]

JACQUES DUPRE,
Remplissant les fonctions de Gouverneur.
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WADDAMAN,
13 Juillet—30 *Secrétaire d'Etat.*

BLANKETS, &c. Landing from brig Swan, and for sale by the subscribers,

20 bales Blankets, consisting of large size fancy Twilled, Whitney, Mackinaw, Rose, London Raffles and Point Blankets, all sizes

ALSO.

Bales of very heavy Dowell twilled Cottons.
Bales of Superfine Merrimack Prints.
Cases of superfine and common Irish Linens.
Cases fancy high colored Vrints, entitled to debenture.

In Store, from former Importations :

250 baler Flannels, assorted
150 do. Duck Shirtings
66 do. 4/4 Brown Sheetings
10 do. 3/4 brown Shirtings
10 do. 7-8 Corchester Ticking
15 do. Heavy twilled Linsey Woolseys

Together with a general assortment of Scotch Tartan, and Brussels Carpeting, Hearth Rugs, &c.

aug26 W. F. and E. B. HYDE and Co. 14 Chartres st,

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivans :

Une Jument canelle, la queue coupée ayant une étoile au front, un pied blanc, marquée L. sur la cuisse droite.

Une Jument isabelle a crins noirs, marquée A. sur la cuisse gauche, et O. sur la fesse gauche, les oreilles bombarites.

Une Jument claire, un pied blanc, une étoile au front, marquée ND. sur la cuisse gauche et O. sur l'épaule gauche.

Une Jument baie, avec le bout du nez blanc, trois pieds blancs, marquée L.E. sur la cuisse gauche.

Une Jument grise de fer à longue queue, sans marque.

Un Mulet rouge, entier, borgne de l'œil gauche, sans marque.

Un Mulet rouge, marqué au collier.

Une Mule rouge, crins coupés sur le cou, marquée O. sur la cuisse gauche, et 1 à la fesse.

Une Mule brune, sans marque.

Si les dits animaux ne sont pas reclamés d'ici au 18 Septembre, ils seront vendus ce jour là par E. GUILLOTTE.

31 août—3f. *Syndic.*

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour du Premier District.—*Léonard P. Bureau, W. D. Cooper et Emmanuel Ellis, associés, et faisant des affaires sous la raison de Bureau, Cooper &co. contre leurs créanciers.*—Attendu que Léonard P. Bureau, W. D. Cooper et Emmanuel Ellis, débiteurs insolvables, étant maintenant en prison, ont en conséquence d'un acte pour l'assistance des débiteurs insolvables étant en prison, et pour y obtenir le bénéfice, ont ce jour enrégistré leur pétition dans ladite Cour du premier district; Avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités de comparaître devant ladite Cour, Lundi le 20e jour de Septembre, prochain, à l'ouverture de ladite cour, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande des pétitionnaires ne serait pas accordée, et décharges de prison.

Par ordre de l'Hon. Joshua Lewis, Juge de ladite cour. JNO. L. LEWIS,
31 août—11 Greffier.

Mairie de la Nlle. Orleans.

$500
DE RECOMPENSE.

UN CRIME horrible a été commis, dans la nuit du lundi au mardi de cette semaine, sur la personne de Mme. veuve *Crésan*, dans sa propre maison, située rue des Ursulines entre les rues Dauphine et Bourgogne. Les recherches de la police n'ayant, jusqu'à ce moment, fourni que des indices et des présomptions insuffisantes sur l'auteur de cet attentat, UNE SOMME DE CINQ CENTS PIASTRES sera payée à quiconque fera connaître au maire, l'auteur ou les auteurs de l'assassinat commis, comme il est dit ci-dessus, et produire des preuves qui puissent opérer légalement la conviction du coupable.

Nouvelle-Orléans, le 12 Aout 1830.

D. PRIEUR,
14 aout—7 *Maire.*

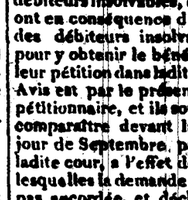

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thompitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelats, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 6 m W. C. QUIRK.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger; appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

DESDUNES POINCY.
17 juillet—4f Rue du Maine.

Magasin a l'instar de Paris.

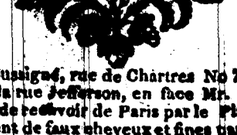

LE soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, Vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques méthaliques et autres Toupets, demattes (dit fausse queue,) Tours à bandeau, Méthaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crême de Concombre très fraiche, crême de Calimaçon, Eau de-Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade. Savon, de toilette, Poudre parfine, Opiat, Corail, etc:

Un joli assortiment de brosses à tête, douze, à ongles &c. Peignes d'écaille à retupper et fins Peignes d'écaille gravé a jour; à dossier, du dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux 19 Mai. GAULIHAC.

AVIS—On offre à frêt, pour N. York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens—S'adresser rue Royale, No. 116.

18 juin

F. MAUREPAS,

Artiste Vétérinaire de l'école d'Alfort.

AYANT déjà exercé dans cette ville, et connu avantageusement de plusieurs habitans, a l'honneur de prévenir ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une écurie où il recevra les chevaux malades, et ne négligera rien pour leur prompte guérison, à des prix très modérés.

Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitans éloignés de la ville, et leur indiquera la manière de s'en servir.

Il possède également un bon spécifique pour les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, écurie de Mr. G. Préval. 10 Aout—30

AVIS—Les soussignés offrent à vendre, dans leur magasin d'encoignure des rues St. Pierre et Chartres, en débarquement du navire Bingham, venant de Bordeaux, les articles suivans :

Saucissons de Lyon très-frais et de bonne qualité ; Fromage de Gruyère, d'une pâte fort grasse ; Anisette surfine de Bordeaux ; Liqueurs fines assorties.

7 Aout— CLAPIER & MCIOUD.

TAMARINS FRAIS récemment reçu et a vendre par F. C. BOURCIER & Co.
24 Juin. No. 75, rue des Thompitoulas

A VENDRE—Un Moulin vertical à sucre, à très-bon marché, par le soussigné. Les cylindres ont 24 et 28 pouces français, sur pivots de fer battu. Le moulin est monté en bois.

14 août—4 JUMONVILLE.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

Est parti marron depuis lundi matin, le nègre de nation Congo, nommé JAMES, âgé d'environ 35 ans, taille moyenne, bien pris du corps; ayant trois marques de son pays sur chacune de ses joues, depuis 4 à 5 mois dans cette ville et vient de Charleston ses yeux sont rougeâtres; il n'a aucune autre marque distinctive. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le conduira à la geole.

PIERRE G...
12 aout—3f rue du Bayou, près B...

BILLET PERDU.

IL a été perdu le 7 ou le 8 de ce mois, un billet de la somme de trois-cent quatorze piastres et 29 cents, daté du 12 juin, à 4 mois, tiré par MM. Mathieu & Pinta, en faveur de A. Blanchet & Co. et endossé par Mr. W. Moore. Le paiement en a été arrêté. 14 août—3

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu sieur *Joseph Gauthier*, de son vivant marchand quincaillier, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place-d'Armes, sont priées de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter des poursuites, ce qu'elles doivent à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Freyd, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire, ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement ; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession sont priées de faire connaître le montant de leur compte, ou leur titre de créance, audit sieur exécuteur testamentaire, ou à *Benoit Pignon*, avocat, son conseil, à son bureau, en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, ou chez lui, rue Bourbon, No. 38, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. 10 Aout——3,1ps

---

AVIS—*ELIZABETH JOLY* s'étant rendue adjudicataire du fond de magasin de Quincaillerie de feu *Joseph Gauthier*, situé rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, a formé une société avec le sieur *Etienne Radigois*, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELIZABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les soussignés informent leurs amis et toutes les personnes qui avaient l'habitude de se servir dans le dit magasin, que s'ils continuent de leur accorder la même confiance, ils seront toujours servis d'une manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés, que lorsque le dit magasin appartenait au dit sieur Gauthier.

ETIENNE RADIGOIS,
ELIZABETH JOLY.

10 Aout——3, ps

---

5 Piastres de recompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) agée d'environ 23 ans, 5 pieds 3 pouces de taille, née sure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude: on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs Supericurs.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geole où au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3f

---

STATE OF LOUISIANA.—First Judicial District Court.—*Leonard P. Bureau, W. D. Cooper et E. Ellis, trading under the firm of Bureau, Cooper & Co. vs. their creditors.*—Whereas Leonard P. Bureau, Wm. D. Cooper and Emmanuel Ellis, insolvent debtors in actual custody, have in pursuance of the act for the relief of insolvent debtors in actual custody, and in order to obtain the benefit thereof, this day filed their petition in the said First Judicial District Court, notice is hereby given to the creditors of the petitioners, and they are hereby cited to be and appear before the said Court on Monday the 20th day of September next, at the opening of said Court to shew cause if any they can, why the prayer of said petitioners should not be granted, and they discharged from imprisonment.

By order of the Hon. Joshua Lewis, Judge of said Court. JCO. L. LEWIS,
August 31—2aw *Clerk.*

VENTES PAR LE MARSHAL.

Juan Marcos, Jean Laizer et A. McKeever vs. James Gamides.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, Juge Président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 10 Septembre prochain, à midi, au Café de la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux négresses, nommées Catherine and Fany, saisies dans l'affaire ci-dessus.

12 Aout L. DAUNOY, Marshal.

John P. Jones. vs. Marcelite Guiberine et A. L. Michel.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseil, ler de la cour de cité, j'exposerai en vente le Lundi 13 Septembre à 5 heures, au Principal, 1 Tables à cartes, 1 pr. de Chenets en cuivre, Chaises, Miroir, Table à diner, Lavabo, &c. &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

2 Sept. L. DAUNOY, Marshall.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrive vs. le Bateau à Vapeur *Plaquemine*—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants.

31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Parti marone depuis une douzaine de jours, la négresse CAROLINE, agée de 16 à 18 ans, ayant une brulure à la joue gauche ; elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe d'indienne jaune blanchâtre et d'un mouchoir rouge à la tête; elle a été conduite chez sa maîtresse Lundi passé, et est repartie depuis cette époque. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la conduira chez sa maîtresse, soussignée, à l'encoignure des rues Bourbon et Orleans, ou la logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres embarcations sont prévenus de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la force des lois.

2 Sept—3 MARIA HERNANDES.

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN.—Le soussigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215,

39 caisses Fromages de Goshen,
26 barriliets beurre do.
reçus par le navire Francsé, de New York,
27 Juil. BERNARD TURPIN.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin ; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; Il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.

13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en detail a des prix modérés, savoir :

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à $1 la bile.

Purgatif de le Roy par Cottin à $1 do.

Vomi Purgatif do. dó. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Franck à $4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie, calcinée patentée, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

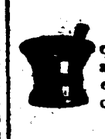

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraiches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bourcier & Cie,
Rue des Thopitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boites de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai

---

SANGSUES très grosses reçues par le navire *Bingham*, et à vendre par
31 juillet FORESTIER.

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.
28 mai Rue Royale No. 115

A VENDRE par les soussignés.—Vin rouge de Médoc, très bonne qualité, en barriques —do. do. en caisses de 12 bouteilles ; Liqueurs aux larmes du *Général Foy*, en caisse ; Bretagnes françaises.

10 Aout—3 J. B. LABATUT.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6 00 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) quarante deux onces de pain pour un escalin.

4 sep. D. PRIEUR, maire